



ROULEMENT DE TAMBOUR

Bulletin d'Informations Communales

N° 20 - Juin 2021

- Élections	2
- Location de salles	
- Délibérations du Conseil	3
- Forêt Communale	5
- Budget 2021	6
- Stop au dépôt sauvage - Ramassage des ordures ménagères - Liste des assistantes maternelles	7
- Commémoration du 8 mai 1945 - Logiciel Petite Enfance	8
- Tennis Club de Sanchey - Maison de Services Au Public de GIRANCOURT	9
- Médiathèque de CHAUMOUSEY 'Le Nez au vent'	10



Chères Sanchéennes, chers Sanchéens,

La France se prépare à un déconfinement progressif. Il faut savoir qu'en période de crise, la mairie découvre en même temps que vous les annonces gouvernementales et ne reçoit les textes officiels que quelques jours après. En conséquence, nous rencontrons des difficultés d'organisation.

Je souhaite avoir une pensée particulière pour tous les acteurs de la vie communale : le personnel communal, les instituteurs, les commerçants, les artisans, les professionnels de santé, les associations, les élus qui s'adaptent aux déclarations, en attendant les jours meilleurs...

Je déplore et constate des dépôts sauvages, des travaux non déclarés, des infractions au Code de la route, le non-port du masque à proximité de l'école...

Ces incivilités sont inacceptables. Il est dommage de devoir rappeler à l'ordre, verbaliser et poursuivre les contrevenants. Nous sommes près de 1000 habitants à vivre ensemble, et, pour préserver notre quiétude et notre cadre de vie, il convient à tous d'être soucieux du respect des autres, des règles et de la collectivité.

Mairie de Sanchey

Adresse : 7 rue du Pont Tournant
88390 Sanchey

Tél : 03.29.82.47.16

Mail : mairie.sanchey@wanadoo.fr

NOUVEAU

Scannez pour envoyer directement un mail à votre mairie



Suivez-nous sur notre page Facebook en tapant facebook.com/Mairiedesanchey ou en scannant le QR code ci-dessous.



Secrétariat :

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 14h à 17h

Le samedi de 9h à 12h

Prochain numéro :

Le prochain numéro paraîtra début septembre.

Restez vigilants, prudents, prenez soin de vous et de vos proches.

Amicalement,
Gilles DUBOIS

À l'occasion du 1^{er} mai, des brins de muguet ont été offerts aux personnes de plus de 80 ans par les membres du CCAS.



Réalisé par la commission communication :

Gaillard Maxence - Colombiano Eva - Pizard Vanessa - Vincent Patrick - Wust Jean-François - Carnet Muriel - Colin Pascal - Dubois Gilles

imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique



BIENVENUE



Nouveaux Sanchéens !

Vous venez de vous installer à Sanchey, bienvenue dans notre commune.

Lors de votre arrivée, nous vous invitons à vous présenter en Mairie muni de votre pièce d'identité, livret de famille.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES



Les scrutins se tiendront les 20 et 27 juin 2021 (salle des associations et salle du conseil municipal).

Si vous désirez participer à la tenue des scrutins, aux dépouillements, merci de vous faire connaître auprès de la Mairie.

Soit par téléphone : 03.29.82.47.16

Soit par mail : mairie.sancheys@wanadoo.fr

LOCATION - RÉSERVATION EN LIGNE WWW.SANCHEY.FR

Les réservations des salles du Fort, de la salle des associations et du chapiteau sont pour le moment suspendues.

Dans tous les cas, nous devons nous adapter au protocole sanitaire en vigueur.

Nous travaillons actuellement sur le règlement ainsi que le tarif de location de la salle des associations.

Suivez bien les actualités sur le site de Sanchey : www.sancheys.fr

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

MAJDC

Inscription - Journée Défense et Citoyenneté : Vous n'êtes pas inscrit ? Alors créez votre espace.

Mon compte me permet de dialoguer avec mon centre de service national et obtenir toutes les informations pratiques sur ma JDC.

Rendez-vous sur : <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>



APPEL À BÉNÉVOLES – CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CYCLISME SUR ROUTE ÉPINAL 2021

Les Championnats de France de Cyclisme sur Route auront lieu à Épinal du 17 au 20 juin 2021. Pour faire de cet événement une fête, **de nombreux bénévoles et signaleurs sont nécessaires.**

Un appel est lancé pour trouver des bonnes volontés entre le 7 et le 25 juin en amont, pendant et après l'événement. **Aucune compétence spécifique n'est requise** et les domaines d'intervention sont divers et variés : gestion des parkings, accueil du public, logistique, restauration, sécurité...

Pour vous inscrire, rendez-vous sur : <https://www.epinal.fr/>





FINANCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif 2020 qui s'établit ainsi :

- résultat de la section de fonctionnement : 222 149,50 € ;
- résultat de la section d'investissement : -238 547,13 € ;
- résultat global de clôture : -16 397,63 €.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Dans le cadre du suivi du patrimoine des immobilisations de la commune, l'instruction budgétaire et comptable prévoit que les communes peuvent sortir de leur inventaire les biens détruits ou mis hors d'usage. Le conseil a donc validé la sortie de l'actif de plusieurs biens pour un montant de 16 411,15 € allant d'une tondeuse à du matériel informatique ou encore de l'éclairage extérieur.

DOMAINE ET PATRIMOINE - FORÊT COMMUNALE - TRAVAUX SYLVICOLES

- Ouverture de cloisonnement d'exploitation : parcelle 1.u – soit 495,79 € HT
- Dégagement mécanique : parcelle 1.u – soit 1 133,23 € HT.
- Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m – Parcelle 3.u – soit 809,45 € HT.
- Fourniture de répulsifs : Parcelle 11.r – 50 PL soit 11,00 € HT.
- Application de répulsif sur plants déjà mis en place – parcelle 11.r – 50 PL soit 23,50 € HT.

FINANCES - TARIF VENTE DE BOIS 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de fixer

le tarif des bois vendus à l'entreprise MANZONI Frères dans la parcelle du Fort, représentant un montant de 1 821,87 € HT, comme suit :

- Frênes > 50 → 50 €/m³
- Frênes > 30 → 30 €/m³
- Surbilles et bois sec → 10 €/m³
- Chêne → 80 €/m³

FONCTION PUBLIQUE - MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Un nouveau régime indemnitaire appelé Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) peut être institué afin de valoriser principalement l'exercice des fonctions via la création d'une indemnité principale (IFSE). À cela peut s'ajouter un complément indemnitaire annuel (CIA) versé en fonction de l'engagement indemnitaire et de la manière de servir.

Ce nouveau régime indemnitaire se substitue aux régimes institués antérieurement. Retrouvez les détails du RIFSEEP sur le site de la commune.

DOMAINE ET PATRIMOINE - INSTALLATION D'UNE ANTENNE FREE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal n'autorise pas la société FREE MOBILE à demander toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'installation et d'exploitation de la station d'antennes-relais.

ACTION SOCIALE

La commission d'Action Sociale mène une action générale de prévention et de développement social au sein de la commune de Sancheys.

Dans ce cadre, la commission

Action Sociale :

- Propose un bon naissance de 30 € à chaque foyer résidant sur la commune lors d'une naissance ;
- Organise les anniversaires à destination des personnes de 80 ans et plus, ayant leur résidence principale sur la commune ;
- Attribue un colis de fin d'année aux personnes âgées de 75 ans et plus (75 ans dans l'année N) ayant leur résidence principale sur la commune.

FINANCES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Les taux en vigueur pour l'année 2020 sont les suivants:

- Taxe d'habitation : 11,34%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,79%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27,28%

La commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires.

Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le taux de TFPB du département, qui est de 25,65%, sera ajouté à celui de la commune. Un coefficient multiplicateur permettra à la commune de percevoir à minima la taxe d'habitation perçue en 2020.

Ainsi, en dehors de toute décision du Conseil Municipal, le taux de la taxe foncière va évoluer automatiquement en 2021. Il va passer de 13,79% à 39,44% (13,79% Commune + 25,65% Département) sans aucune incidence pour le contribuable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal



DÉLIBÉRATIONS

Retrouvez l'intégralité des délibérations sur notre site www.sancheys.fr

décide de fixer les taux d'imposition de 2021 de la commune de Sancheys comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties: 13,79%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 27,28%

FINANCES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2021:

Section de fonctionnement :

- Dépenses → 687 441,37 €
- Recettes → 687 441,37 €

Section d'investissement :

- Dépenses → 504 469,34 €
- Recettes → 504 469,34 €

ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DE LA CAE

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve l'adhésion à la centrale d'achat de la CAE.

FINANCES - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE GOLBEY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide que le montant de 3 308,33 € au titre de la participation syndicale budgétaire au Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Golbey sera budgétisé.

INFORMATIONS DIVERSES

- Plan de relance - Programme National Ponts. Ce programme a pour objectif d'aider les petites communes à mieux connaître leur patrimoine d'ouvrages d'art. Il permet aux communes qui le souhaitent de bénéficier d'un recensement de leurs ouvrages,

d'un premier diagnostic de ces ponts présentant des désordres et de la remise de leur carnet de santé. Cette action s'inscrit dans le plan de relance proposé aux collectivités.

La commune étant éligible à ce dispositif, son inscription a été faite pour pouvoir en bénéficier.

- Manifestation au Fort : Le Maire informe que la Communauté d'Agglomération d'Epinal sollicite les communes de son territoire disposant d'un lieu d'accueil pour une éventuelle prestation de l'Ensemble Orchestral. Dans la perspective d'une représentation de l'Ensemble Orchestral, un rendez-vous est fixé mardi 23 mars 2021 pour étudier une programmation musicale de l'orchestre.

- Enedis élagage : Le Maire relaie l'information d'Enedis sur l'élagage, qui constitue un véritable enjeu pour le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité Enedis. Cette nécessité, partagée par tous, répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité, tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens à proximité des lignes.

- Forêt communale : M. Jacques Lemarquis informe les membres qu'une visite de la forêt communale est prévue le samedi 17 avril 2021 à 9h30 avec la présence de M. Marc LECLERE, agent ONF.

- Évolution des effectifs scolaires : M. Jean-Marc DAUTRICOURT rappelle le courrier de l'Inspection d'Académie relatif à l'évolution des effectifs scolaires pour les prochaines rentrées. Il a donné lecture de la

réponse conjointe apportée par les 2 communes du RPI.

- Montant de la participation syndicale à la commission syndicale Chaumousey-Sancheys : Dans le cadre du vote du budget primitif 2021 de la commission syndicale Chaumousey-Sancheys prévu le 6 avril 2021, il est demandé aux délégués de la commune d'avoir des explications, des précisions et un détail des travaux prévus par rapport au maintien de la participa-

M. et Mme AITELLI Jean-Pierre

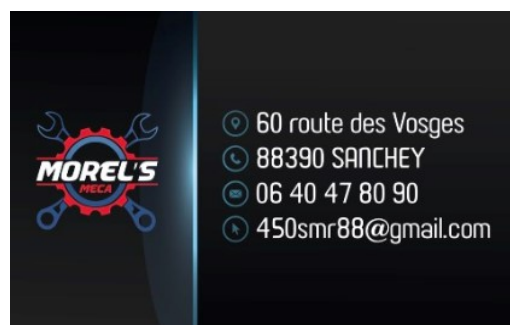
88390 Sancheys

Transport toute distance

Transport assis Professionnalisé
avec accompagnement administratif, dispense d'avance de frais

Transport de colis

06 66 28 18 70





FORÊT COMMUNALE

Bois abattus dans la commune :

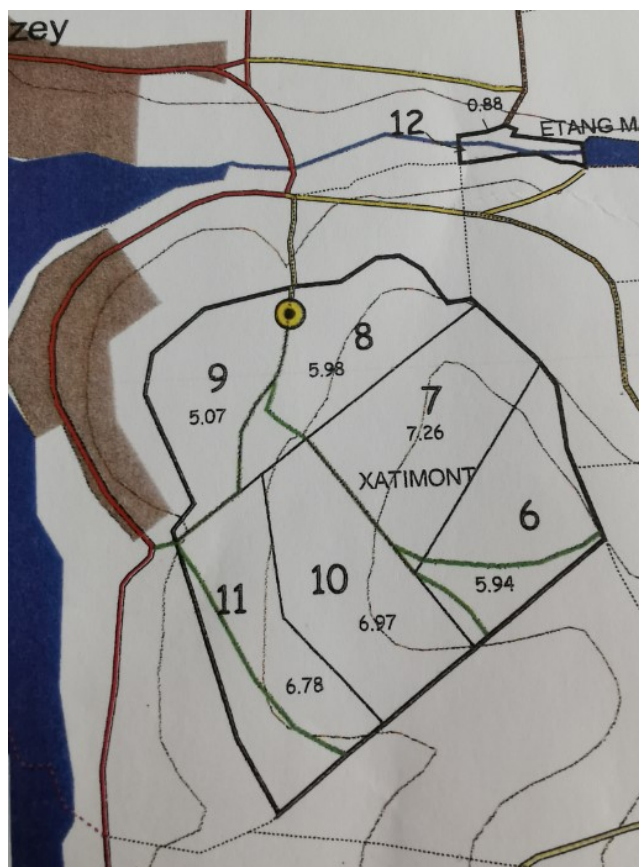
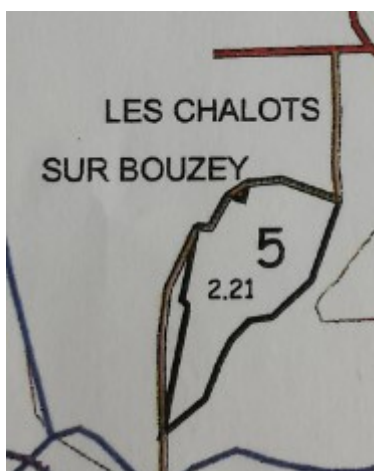
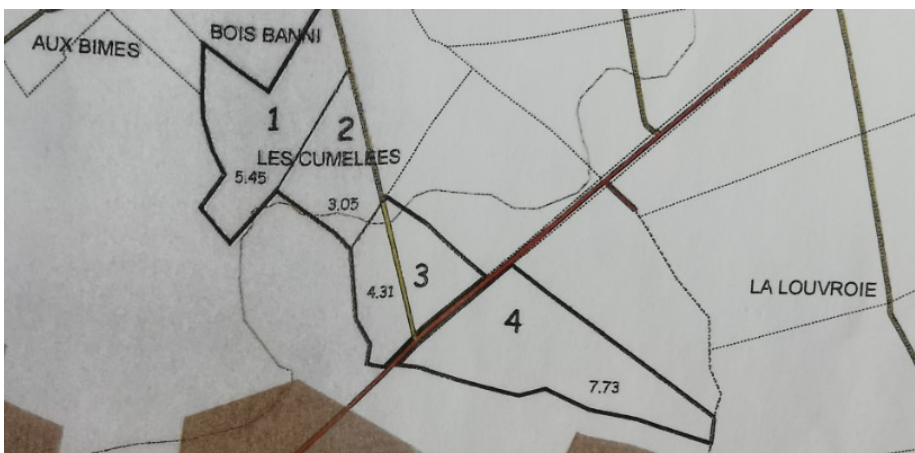
- 50 m³ aux « Chalots ».
- 150 m³ dans les parcelles de « Xatimont ».

Abattus car atteint par la maladie « Le Scolyte », débités en billons de 4m. Ces bois ont été vendus avec le concours de M. LECLERE, agent ONF de notre secteur.

- 60 m³ de frênes au Fort par sécurité car malade au niveau des racines.
 - 60 m³ de chênes, destinés aux affouagistes, ont été coupés sur le secteur des Forges au lieu-dit « Les Cumelées ».
- Cependant, à cause des chenilles processionnaires et particulièrement de leur nid toujours aussi dangereux, nous avons dû stopper les affouages dans ce secteur en accord avec M. le Maire, M. Leclere et moi-même. Les affouagistes concernés se sont vu remettre un autre lot dans une parcelle moins dangereuse.

La forêt communale de Sanchey s'étale sur environ 62 ha et elle se décompose en 12 parcelles :

- Les parcelles 1 à 4 se situent à la sortie des Forges au lieu-dit « Les Cumelées » en direction de Golbey.
- La parcelle n°5 se situe derrière la Mairie « Les Chalots ».
- Les parcelles 6 à 11 se situent dans la forêt de Xatimont en partant sur Renauvoid.
- La parcelle 12 se situe juste devant l'étang de la comtesse avant Bouzey.



A VOTRE SERVICE
24 H / 24H

M. et Mme AITELLI Jean-Pierre

88390 Sanchey

06 66 28 18 70



BUDGET 2021

Approuvé lors de la séance du conseil municipal du 3 avril 2021, le budget 2021 est à la fois volontaire et raisonnable. Notre budget ne prévoit pas de hausse de la fiscalité.

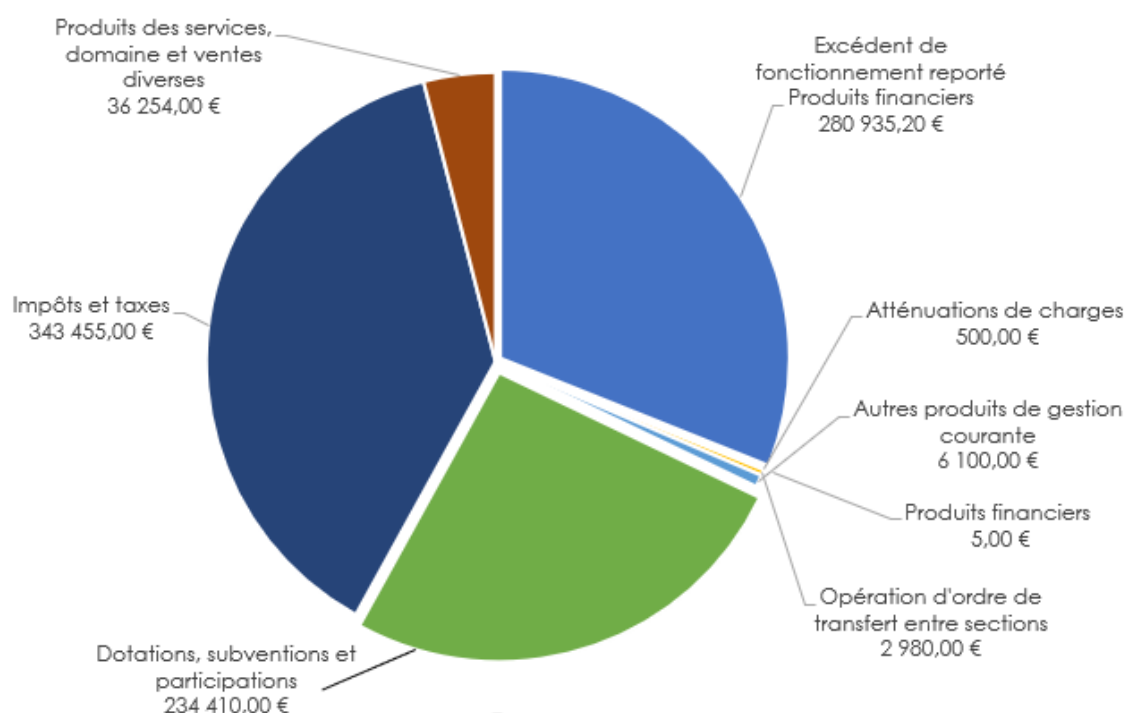
Des projections raisonnables en matière de recettes, vu les inconnus économiques et fiscaux, ainsi que des dépenses de fonctionnement maîtrisées.

Même si l'État impacte de manière significative notre capacité de gestion avec la suppression de fiscalités et de ressources propres, nous restons optimistes et agissons pour la relance de l'investissement public.

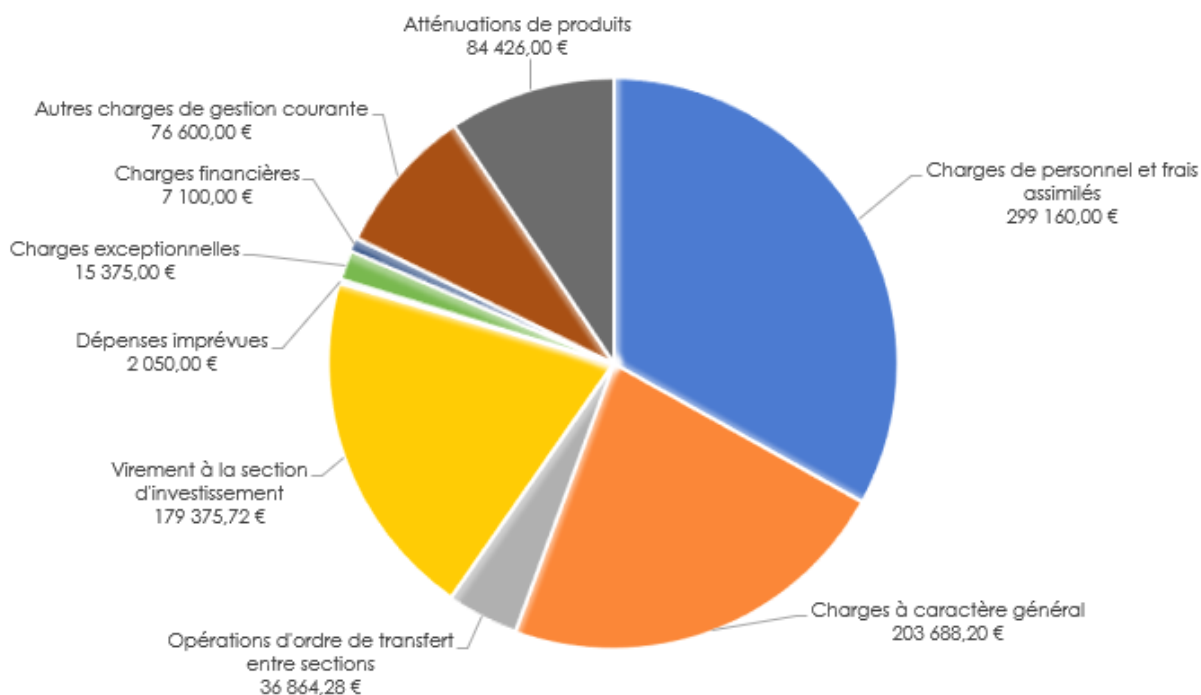
Les communes seront le meilleur maillon de la reprise économique. Sanche y sera présent au profit de notre territoire et du bien-vivre de nos habitants.

Gilles Dubois

Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en recette - Commune de Sanche y



Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense - Commune de Sanche y





STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

Oui, il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue. De même, il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte des déchets définies par la mairie (jour, horaires, tri). Dans les 2 cas, ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende.

Nous vous rappelons qu'une déchetterie est à votre disposition :

Allée du Val d'Avière, 88390 Les Forges

Vous pouvez consulter les horaires d'ouverture de celle-ci directement sur le site du sicovad ou en scannant ce QR Code.



Service-Public.fr

L'abandon de

déchets

dans la rue

C'est **135€**
d'amende à régler **dans les 45 jours**

Au delà de ce délai,
l'amende passe à **375€**

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer
l'amende à **750 € maximum** (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

- Collecte des ordures ménagères résiduelles : Lundi soir à partir de 18h00
- Collecte du tri : Vendredi matin à partir de 05h00
- Conteneurs à verre : RTE DE RENAUVOID, EXOTIS, CHEMIN DES CASCADES

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES DE NOTRE COMMUNE

Nom/ Prénom	Adresse	Téléphone	Mail
BOUTIN Nathalie	12 Rue de la Libération	03.29.82.21.97 / 06.21.87.02.29	doune@crumi.fr
BRUNET Marie-Line	9 bis Route des Vosges	03.29.82.59.73 / 06.10.65.68.03	francis.brunet646@orange.fr
DE OLIVEIRA Véronique	22 Route des Vosges	09.84.17.39.38 / 06.19.44.27.28	
DEVOT Martine	6 Rue de la Libération	03.29.35.39.18	martinedevot@sfr.fr
HANCLLOT Nathalie	1A rue du Pont Tournant	03.29.32.58.98 / 06.26.85.56.67	nathalie.hanclot@sfr.fr
MICHELIN Marinette	3 Rue de la Libération	03.29.35.41.33 / 06.81.89.07.48	
PIERRAT Catherine	3 Clos de la Redoute	03.29.29.73.27 / 06.34.98.82.27	pierrat.catherine1@club-internet.fr



COMMISSION SYNDICALE CHAUMOUSEY - SANCHEY

Le Presbytère a été vendu pour la somme de 90 000 €. Le conseil syndical à l'unanimité fixe la participation des communes à 12 000 € chacune pour l'année 2021.

L'entreprise PIERRE B. a été retenue par la commission pour la réfection du mur du cimetière côté ateliers municipaux pour un montant de 40 200 €. Celui-ci sera refait dans le même style que celui refait précédemment. Il est également prévu de faire une ouverture dans ce mur en bas côté RD460 pour accéder au nouvel espace cinéraire (le premier arrivant à saturation). Les gravats et les couvertines seront partagés par moitié entre les deux communes.

Il est aussi envisagé la création d'un ossuaire communal de deux stèles pour les enfants décédés lors de la catastrophe de BOUZEY, du relevage des tombes et du déplacement des ossements dans l'ossuaire communal. Le montant de l'ensemble s'élève à 4364,44 € (pose et fourniture).

Jacques Lemarquis.

RÈGLE URBANISME AVANT TRAVAUX DANS MON JARDIN

L'arrivée des beaux jours rime avec projets d'aménagement extérieur et comme chaque année, nous sommes nombreux à profiter du printemps pour planifier une nouvelle clôture, agencer une terrasse, envisager une piscine ou encore imaginer une cabane de jardinier en vue de faire de son terrain l'endroit rêvé où se prélasser dans l'attente des vacances d'été.

Même si les travaux d'aménagement extérieur ne sont pas tous soumis à déclaration administrative (permis de construire ou déclaration préalable de travaux), ceux-ci doivent néanmoins se conformer sans exception au règlement du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Afin de réaliser vos projets d'extérieurs en toute sérénité, pensez à consulter le règlement d'urbanisme (PLU) sur le site de la commune (www.sancheys.fr) ou à vous renseigner auprès de la mairie, qui se tient à votre disposition pour vous fournir toutes les informations nécessaires et vous guider dans vos projets en toute conformité.

Enfin, n'hésitez pas à solliciter le CAUE (organisme public de Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement), dont le centre de ressources saura vous apporter les idées et les conseils de qualité pour vos projets, quel que soit votre budget!

Cyril Remy



LOGICIEL PETITE ENFANCE - RENTRÉE 2021-2022

Les municipalités de Chaumousey et de Sanchey sont désireuses de simplifier le mode de gestion des différentes activités périscolaires proposées aux familles (garderie, cantine, ALSH, etc).

Pour cela, nous avons fait le choix conjoint de nous doter d'un logiciel périscolaire permettant aux familles de réserver et de payer en ligne les différentes activités auxquelles les enfants participeront. Les familles disposeront ainsi de plus d'autonomie et de souplesse au quotidien.

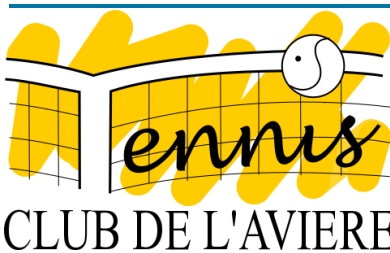
Ce portail permettra également de gérer les formulaires de renseignements de début d'année et offrira des possibilités de communication bidirectionnelles et rapides entre les familles et les municipalités.

Pas de panique, le souhait de simplifier la gestion des familles a eu une place importante dans le cahier des charges et le choix de la solution. Ce logiciel se doit d'être facile à utiliser. Bien entendu, le mode d'emploi de cette plateforme sera communiqué aux familles afin de vous aider dans son utilisation.

Attention, comme vous l'avez compris, les différents tickets ou cartes de réservation vont disparaître et ne seront plus acceptés à la prochaine rentrée, ni remboursés. Par conséquent, nous vous invitons à n'acheter que les tickets nécessaires pour finir l'année scolaire 2020-2021.



TENNIS CLUB DE SANCHEY



Tarif pour l'année 2021 :

Tarif unique 15 € (+ caution 5 € pour la clé permettant d'accéder au cours)

Réservation des cours obligatoire sur le site <https://ballejaune.com> (communication de l'identifiant et du mot de passe dès règlement de l'inscription)

Nouveauté : Pour les familles, c'est gratuit pour les moins de 12 ans (si au moins un parent est inscrit)

Permanence au chalet du club sur rendez-vous au 07.68.68.60.57 ou tca.sanchey@gmail.com

Les manifestations prévues :

Entraînement tous les vendredis soir de 18h à 20h.

TOURNOI INTERNE 2021 SIMPLE ET DOUBLE

Match en deux sets gagnants (tie-break en 10 points au 3ème)

DÉBUT DES RENCONTRES

À partir du 23 août 2021

Lionel Panot

LE COMITÉ DES FÊTES



Fête de la musique le dimanche 20 juin au Fort à partir de 15h.

Les gestes barrières devront être respectés et le port du masque obligatoire.

Fête de la Musique

Rendez-vous dès 15 heures
Dimanche 20 Juin 2021 - Au Fort de Sanchey

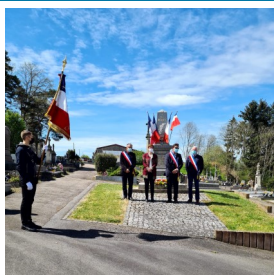
Participants :

- Robert MEYER et son chanteur Daniel MUNIER
- Roger BELGAIRE
- Duo « Cordes de Novembre » une guitare, une voix
- Philippe et Serge « 2 guitares et chants »
- Gilles PIERRAT

Organisateur...
Comité des Fêtes Sanchey

...Sur place...
BUVETTE

COMMÉMORATION DU 08 MAI 1945



Les Maires et élus de Chaumousey, Renauvoid et Sanchey se sont réunis ce 8 mai au monument aux morts de Chaumousey en mémoire de celles et ceux qui périrent et de ces victimes innocentes.

Nous nous devons de prôner les vertus de la tolérance et du respect des différences.



MÉDIATHÈQUE DE CHAUMOUSEY - LE NEZ AU VENT

La Médiathèque de Chaumousey a ouvert ses portes vendredi 12 mars 2021. Un vent nouveau souffle autour de Chaumousey ! Un vent pour diffuser et partager des livres, de la musique, du cinéma, des jeux, des savoirs, des animations et bien plus encore...

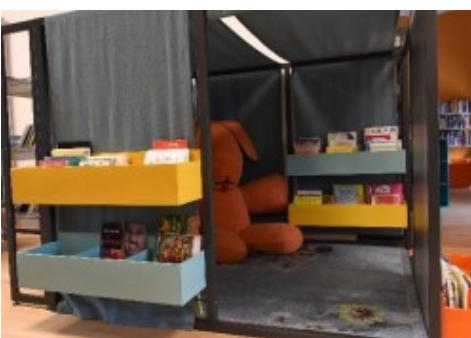
Un vent culturel incontournable pour le territoire.

Le nez au vent... vous connaissez ?

C'est une expression qui signifie « en flânant » et tire son origine du domaine équestre, d'où un petit clin d'œil à l'histoire de cet ancien 'Relais de Poste' avec café, restaurant et écuries pour les chevaux.

Entre 2 eaux, lac et canal, je marche la tête en l'air vers Chaumousey.

Au 82 route de Darney, je fais une pause à la Médiathèque 'Le Nez aux Vents' et en flânant, j'entends les vents dominants souffler sur Chaumousey.



TARIFS

Adulte 11,25 €

Enfant jusqu'à 14 ans inclus Gratuit

Tarif réduit

De 15 à 25 ans, étudiant(e)s, personnes en recherche d'emploi, allocataires RSA, RMA, personnes de + 65 ans, adultes en situation de handicap 5,70 €

AVEC VOTRE ABONNEMENT ANNUEL, VENEZ

EMPRUNTER



6 documents pour 3 semaines
30 documents pour 4 semaines pour les collectivités.

PROLONGER



vos prêts pour 3 semaines supplémentaires, ou 4 semaines pour les collectivités, à condition que le document ne soit pas réservé.

RÉSERVER



des documents, ils seront mis à votre disposition à la médiathèque.

RESTITUER



vos documents à l'accueil de la médiathèque ou dans la boîte de retour.



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE GIRANCOURT

Sonia Casasoprano est la nouvelle animatrice référente de la Maison de Service Au Public de Girancourt depuis le 4 janvier 2021. Pendant cette période sanitaire particulière, la MSAP de Girancourt continue de recevoir du public uniquement sur rendez-vous.

Les usagers souhaitant être accompagnés dans leurs démarches administratives doivent donc prendre rendez-vous en appelant le 03.29.36.15.47.

Attention: l'accès libre au matériel informatique demeure fermé au public tant que la situation sanitaire l'exigera.

Fonctionnement :

La Maison de Services Au Public de Girancourt est un guichet unique du service public et garantit un accueil, informe, accompagne et oriente les usagers dans leurs démarches administratives.

Les thématiques abordées sont variées avec notamment l'emploi, la retraite, la famille et le logement, le social, la santé, l'énergie ou encore l'accès au droit.

Principale mission :

L'accompagnement dans l'utilisation des services en ligne.

La facilitation administrative avec l'aide à la compréhension des informations adressées ou encore l'édition et la numérisation de documents.

Faciliter la mise en relation avec les opérateurs nationaux et les partenaires locaux.

Horaire d'ouverture :

Lundi : 8h30 - 12h00

Jeudi : 13h30 - 17h00

Contact :

Mme Casasoprano Sonia

Mail : scasasoprano@pays-epinal.fr



Groupement de Gendarmerie Départementale des Vosges Lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées



Les personnes âgées sont plus fragiles et plus exposées aux agissements des délinquants et à la maltraitance.

La **maltraitance** peut être **synonyme de violences** mais aussi de **négligences**. Elle peut prendre **différentes formes** :

- Les **maltraitements psychologiques** se traduisent par une dévalorisation de la personne, des insultes, menaces...
- Les **maltraitements physiques** peuvent être des coups, ou l'administration de soins non consentis ou des soins brutaux.
- La **maltraitance sexuelle** concerne les viols, les agressions et atteintes sexuelles.
- Les **maltraitements financiers et matérielles** peuvent impliquer des vols, fraudes, procurations abusives ou escroqueries.
- Les **maltraitements médicales** sont des excès ou privation de médicaments, une privation de soins, une douleur non prise en charge...
- La **maltraitance civique** est la limitation des contacts avec l'extérieur, ou une mise abusive sous un régime protégé.

TÉMOINS OU VICTIMES : TOUS LES CAS DE MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂGÉES DOIVENT ÊTRE SIGNALÉS.

Il existe plusieurs façons de **venir en aide aux personnes âgées** :

- Si la **maltraitance est le fait d'un professionnel** travaillant dans un établissement ou un service, vous devez **contacter son supérieur hiérarchique**.
- En **maison de retraite** : **contacter l'ARS et le conseil départemental**, qui ont une mission de contrôle.



-> **Appelez le 3977** ou signalez les faits par écrit sur 3977.fr. C'est la plateforme nationale d'écoute dédiée aux personnes âgées et aux adultes victimes de maltraitance. La Fédération 3977 dispose également d'un réseau d'écoute de proximité et d'un site 3977.fr du **lundi au vendredi de 9h à 19h**.

-> Si la **personne est sous un régime protégé**, il faut **signaler la maltraitance au curateur ou au tuteur**, mais si la maltraitance est de son fait, le signalement doit être effectué **auprès du juge des tutelles ou au procureur de la République**.

-> **Signalez les faits à la Gendarmerie ou au procureur de la République.**

La non-dénonciation de mauvais traitements infligés à une personne vulnérable est punie de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Les liens utiles :

- <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie-s-informer-et-anticiper/perde-d-autonomie-evaluation-et-droits/que-faire-en-cas-de-maltraitance>
- <https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Conseils-aux-seniors>

EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE 17

INFORMATIONS PRATIQUES - DÉCHETTERIE

mardi, jeudi et vendredi de **13h à 18h**
mercredi et samedi de **9h à 12h** et de **13h à 18h**
dimanche de **9h à 12h** pour l'ensemble des déchets.

www.sicovad.fr - Facebook.com/sicovad

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Pour retrouver toute l'information essentielle de notre commune, rendez-vous sur notre site via l'adresse suivante www.sanchey.fr ou en scannant directement ce QR Code.



OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ

Disponible sur
App Store

Disponible sur
Google Play



Afin d'être informé en temps réel, téléchargez cette application. Ce service est offert par votre municipalité.

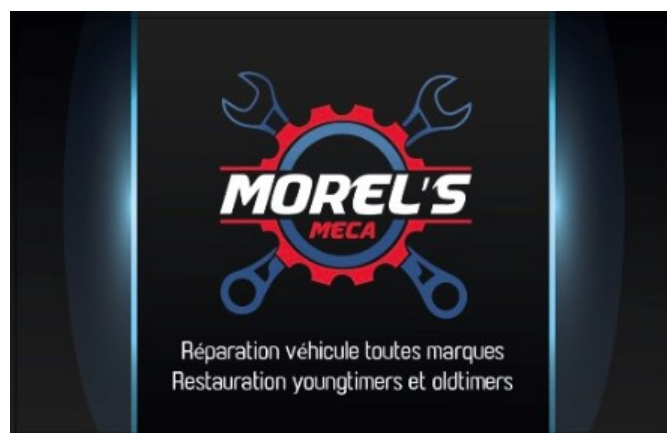
Si vous souhaitez recevoir le prochain Roulement de Tambour de façon dématérialisée, remplissez ce coupon et venez le déposer en Mairie

Nom/Prénom:

Adresse:

E-mail:

Signature



Sur présentation de ce bon, 1 diagnostic visage offert d'une valeur de 25 € (sur rendez-vous)

Nom / Prénom :

EJERIE
MEILLEUR OUVRIER DE FRANCE
RÉVÉLER VOTRE IMAGE
ESTHÉTIQUE COIFFURE CONSEIL EN IMAGE

Julie Dubois

Offre valable jusqu'au 31/08/2021

www.ejerie.com • 03 29 33 09 70 • ejerie.france@gmail.com